

Après les militaires, les politiques

Les leaders de l'opposition, cités par le présumé putschiste Saleh Ould Hanena, seront entendus le 21 décembre... Telle est la décision du président du Tribunal de Wad Naga. Ahmed Ould Daddah, Mohamed Khouna Ould Haïdalla et Ould Horma (devront répondre des chefs d'accusation relatifs aux contacts, voire au financement qu'ils auraient octroyés aux "Cavaliers du changement").

Après avoir passé au fil de l'interrogatoire les 131 militaires ainsi que les civils accusés d'avoir activement pris part au putsch manqué du 8 juin 2003, Mohamed El Hadi Ould Mohamed Ould Thaleb, le président de la Cour criminelle de Rosso devait donner la suite du programme. Ainsi le 12 décembre 2004, les trois leaders politiques impliqués dans le dossier RP/140/04, Ahmed Ould Daddah, président du RFD, Mohamed Khouna Ould Haidalla, candidat malheureux à la présidentielle de 2003 et Cheikh Ould Horma, chef de fil d'un PCD non reconnu, étaient convoqués par le Président de la Cour pour relative aux graves accusations portées contre eux. Cette audition a été décidée cinq minutes après que la dernière personne impliquée dans le coup d'État du 8 juin quittait la barre. La veille déjà, ils avaient été convoqués par le président du Tribunal, murmure-t-on dans les

coulisses. Après que les trois leaders aient été entendus, Mohamed Ould El Hadi décidait de reporter la séance pour huit jours, le temps prescrit par la loi pour faire la jonction entre le dossier RP/140/03 et le dossier 746/RP/03 relatif aux événements de juin 2003. Les avocats de la Défense interviendront justement sur ce point, soulignant le fait qu'il s'agissait-là de deux procédures différentes, qui ne peuvent en aucun cas être liées. De nouveau, la Défense tentera de focaliser les débats sur une accusation qui selon elle ne s'appuie que sur des aveux faits par un individu, en l'occurrence Saleh Ould Hanena. Ceci d'autant plus que toutes les personnes qu'il a citées dans son interrogatoire n'ont

pas été inquiétées.

Pour les avocats de la défense, il n'existe aucune preuve qui atteste de l'implication des prévenus. D'ailleurs, Saleh Ould Hanena, interrogé par quelques éléments du barreau se serait rétracté. La crainte des avocats de voir le juge consacrer la jonction entre le dossier des leaders politiques à celui de Hanena, est de ce fait jugée sérieuse..

